

**Premières considérations pour les dispositifs de suivi et de contrôle de la gouvernance en 2009
après la session spéciale de la Conférence (novembre 2008)
(note du secrétariat pour la session conjointe des Groupes de travail I, II & III du Comité de
la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante), 31 juillet 2008**

**Besoins pour les dispositifs de suivi et de contrôle de la gouvernance en 2009 – après la session
spéciale de la Conférence**

- 1) **Le Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante (CoC-EEI)** terminera sa mission avec la présentation de son rapport lors de la session spéciale de la Conférence (17-22 novembre 2008). Après la Conférence, les Membres de la FAO auront besoin de continuer à suivre la mise en œuvre des décisions prises à la session spéciale et de préparer d'autres décisions pour le Conseil et la Conférence de la FAO en 2009. Ces dispositifs de suivi feront partie intégrante du Plan d'action immédiate.
- 2) Les tâches qu'il faudra entreprendre sont notamment les suivantes:
 - a) contrôle et suivi général de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (progrès réalisés au sein des organes directeurs et mise en œuvre par la direction);
 - b) achèvement du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget élaborés conformément au nouveau cadre fondé sur les résultats;
 - c) révision des textes fondamentaux de la FAO, en particulier dans leurs rapports avec la réforme de la gouvernance et le cycle du programme et budget (en plus des changements apportés lors de la session spéciale de la Conférence en 2008);
 - d) réforme des systèmes, changement de culture, et restructuration organisationnelle, y compris élaboration d'un plan de suivi de l'Examen détaillé et démarrage de l'étude pour un Cadre d'évaluation et de gestion du risque au niveau de l'Organisation.
- 3) **Contrôle et suivi de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate:** Les membres auront besoin de contrôler les progrès accomplis par la direction conformément au Plan d'action immédiate ainsi que l'état d'avancement de la réforme de la gouvernance. Ce contrôle et l'expérience acquise dans la mise en œuvre pourront montrer la nécessité de procéder à des ajustements, notamment en 2009, avant la Conférence en novembre.
- 4) **Élaboration du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget conformément au nouveau cadre fondé sur les résultats:** Le CoC-IEE achève un projet d'éléments d'un Cadre stratégique et d'un Plan à moyen terme. Ces éléments seront ajustés, perfectionnés et complétés dans des domaines comme les cibles et indicateurs et les grands résultats ainsi que les allocations budgétaires, en fonction des priorités. Le projet complet du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme, et le Sommaire du Programme de travail et budget devront être achevés d'ici juin 2009 et mis au point par le Conseil en septembre, pour recommandation à la Conférence en novembre.
- 5) **Révision des textes fondamentaux:** Les changements à apporter aux textes fondamentaux pour mettre en œuvre le Plan d'action immédiate sont maintenant définis et concerneront en particulier la gouvernance et le cycle du Programme et budget. Un premier travail sera fait pour la session spéciale de la Conférence en 2008, mais il est probable que l'essentiel des changements seront mis au point lors de la session de 2009 de la Conférence. Ces changements seront rédigés par le Bureau juridique de la FAO et examinés par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ). Outre l'examen technique du CQCJ, les membres voudront s'assurer par eux-mêmes que les changements qu'il est proposé d'apporter aux textes fondamentaux répondent au

but poursuivi, et que les débats ne remettent pas en cause les décisions prises lors de la session spéciale de la Conférence.

6) **Réforme des systèmes, changement de culture et restructuration organisationnelle:** La réforme des systèmes, le changement de culture et la restructuration organisationnelle sont des domaines où la plupart des mesures prises au titre du Plan d'action immédiate seront du ressort de la direction, notamment le programme de changement de culture en cours. Les membres auront besoin de suivre les progrès accomplis conformément au Plan d'action immédiate. Deux nouveaux éléments doivent être réalisés pour la poursuite du Plan d'action immédiate:

- a) Sur présentation du rapport final de l'Examen détaillé (17 avril 2009), des mesures de suivi détaillées devront être définies et approuvées;
- b) L'étude pour un Cadre d'évaluation et de gestion du risque au niveau de l'Organisation sera lancée et le rapport examiné en 2009.

Dispositifs institutionnels possibles pour le suivi par les membres

7) **Options:** Il semble qu'il y ait deux grandes options pour le suivi et le contrôle de la gouvernance en 2009: dans le cadre de la structure des organes directeurs existante; ou par la poursuite du travail, à une intensité réduite, dans le cadre de la structure du CoC-IEE.

8) A. Dans le cadre de la structure actuelle des organes directeurs: Le suivi serait effectué par le biais du Conseil, du Comité du programme et du Comité financier ainsi que du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ). Des sessions supplémentaires seraient nécessaires pour tous les organes, avec une répartition probable des fonctions comme suit:

- a) Conseil: Contrôle et suivi de la mise en œuvre générale du Plan d'action immédiate;
- b) Comité du Programme: Élaboration du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget conformément au nouveau cadre fondé sur les résultats;
- c) CQCJ Révision des textes fondamentaux, sous la supervision du Conseil;
- d) Comité financier: réforme des systèmes, changement de culture, et restructuration organisationnelle.

9) B. Dans le cadre d'un Comité de la Conférence faisant rapport au Conseil lors des sessions ordinaires et à la Conférence lors de la session de 2009. Dans cette structure, la structure existante de groupes de travail serait probablement maintenue, le Comité de la Conférence effectuant le contrôle général. L'examen attentif du travail technique de rédaction des changements à apporter aux textes fondamentaux réalisé au sein du CQCJ serait assuré par la reconduction du Groupe de travail II sur la gouvernance.

10) **Coûts:** il y a tout lieu de penser que l'intensité des réunions serait la même pour les deux options et que les réunions des organes directeurs existants seraient moindres si le principal travail d'élaboration concernant le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et Budget était réalisé par un Comité de la Conférence (Option B). Les coûts de l'interprétation et de la documentation devraient donc être analogues pour les deux options. En fonction de l'importance des besoins des membres en matière d'information et de soutien, il sera peut-être besoin d'une petite contribution supplémentaire du secrétariat pour l'une ou l'autre option. L'option A, utilisant la structure des organes directeurs actuelle, entraîne des coûts supplémentaires pour la FAO correspondant aux déplacements des membres pour participer à des réunions relativement courtes. Les deux options comportent donc des augmentations de coûts mais les coûts différentiels sont très voisins pour les deux et ne devraient donc pas constituer un facteur déterminant dans le choix entre les deux options de base.